LA PAIX PAR LA JEUNESSE

MANUEL

du

Volontaire de la Paix

SECRETARIAT GENERAL

DES

VOLONTAIRES DE LA PAIX

34, *boulevard Raspail,*
PARIS (7e)

Président du Comité de direction, chef des Volontaires : MARC SANGNIER.

Adresser directement toutes les demandes de renseignements et toute la correspondance concernant les Volontaires au Secrétariat Général des Volontaires
34, boulevard Raspail, Paris (VIIe).

I

Théorie

1. — BUT ET ESPRIT DES VOLONTAIRES

1. — Qu'est-ce que les Volontaires de la Paix ?

C'est une association de jeunes gens de 15 à 25 ans qui veulent mettre leurs forces physiques, intellectuelles et morales au service de la propagande de la paix.

2. — L'association des Volontaires de la Paix est-elle limitée à une seule nation ?

Non, elle peut s'étendre à tous les peuples et dès maintenant les Volontaires français de la Paix sont en re-

lations intimes avec des groupements de jeunesse pacifique des autres pays.

3. — Pourquoi les appelle-t-on « Volontaires » ?

1° Parce que c'est spontanément et librement, *volontairement*, qu'ils font partie de cette association. Un jeune homme est forcé d'être soldat quand il est appelé sous les drapeaux ; d'aller à l'atelier ou au collège quand ses parents l'y envoient. Nul n'est obligé d'être Volontaire de la Paix. A tout moment un Volontaire peut se retirer s'il le désire. Par sa promesse il ne s'engage pas à demeurer volontaire, mais bien tant qu'il le sera à accepter la discipline matérielle et morale des Volontaires.

2° Parce que dans l'association des Volontaires de la Paix on s'efforce de développer virilement sa *volonté* afin d'être capable de bien travailler à l'œuvre de la paix. On s'entraîne à cet effet par des exercices de toute nature.

4. — En quoi consistent ces exercices ?

1° Les Volontaires développent leurs forces physiques par la pratique de la gymnastique et des sports. Il s'agit, non pas d'en faire des athlètes, ni d'orienter leur activité vers les performances, mais bien seulement de les fortifier et de les endurcir en vue du travail pratique qu'il ont à accomplir. Il faut qu'ils acquièrent aussi une indispensable cohésion de groupe et l'habitude d'une discipline prompte et spontanée.

2° Les Volontaires étudient les idées qu'ils se sont donné mission de défendre et de propager. Il faut qu'ils sachent quelle est la Cause à laquelle ils se dévouent, qu'ils soient capables de répondre aux objections qui pourraient leur être faites, et dans la mesure du possible de développer eux-mêmes devant un auditoire les principaux articles de leur programme.

5. — Quelle différence y a-t-il entre

les Volontaires et les divers groupements qui se proposent eux aussi, soit le développement physique, soit le développement intellectuel et moral de leurs membres ?

1° Tandis que la plupart de ces groupements ont pour but : ou bien le développement physique (sociétés de gymnastique, sociétés sportives, etc...), ou bien leur développement intellectuel (cercles d'études, écoles de conférenciers, etc...), les Volontaires se proposent *en même temps* le développement physique et le développement intellectuel.

2° Le *but* des Volontaires de la Paix n'est pas directement la formation individuelle des Volontaires, mais bien la propagande pour la paix et la formation donnée aux Volontaires est immédiatement orientée vers ce but précis.

2. — CONDITIONS PHYSIQUES INTELLECTUELLES ET MORALES

6. — Suffit-il qu'un jeune homme soit ardemment épris des idées de paix et résolu à se consacrer tout entier à la diffusion de ces idées pour qu'il puisse être reçu Volontaire ?

Non, assurément. Il faut encore qu'il ait une santé suffisamment robuste pour pouvoir se livrer au travail pratique des Volontaires : vente de journaux, distribution de tracts, collage d'affiches, service d'ordre dans les réunions, marches et campements, etc... Aussi une visite médicale est-elle imposée à tout candidat Volontaire avant sa réception.

7. — Un jeune homme entraîné aux sports et aux exercices physiques et séduit par le genre de vie des Volontaires, peut-il sans autre condition être reçu Volontaire ?

Il faut qu'il joigne à ses qualités physiques et même à sa bonne volonté une connaissance suffisante des idées que les Volontaires sont faits pour défendre et pour propager. Aussi un examen intellectuel est-il prévu avant la réception des Volontaires.

8. — Suffit-il donc pour qu'un jeune homme puisse être reçu Volontaire qu'il soit capable de satisfaire aux exigences de la visite médicale et de l'examen intellectuel ?

Non. Il faut encore que sa tenue morale le rende digne d'être Volontaire. L'engagement prononcé par chaque postulant au moment de sa réception est très explicite à cet égard. Nul ne saurait être Volontaire s'il ne s'efforce

de garder des mœurs pures et si ces préoccupations ne sont généreusement orientées vers un travail désintéressé et fraternel pour assurer la paix en lui-même, dans son pays et dans le monde. Les conversations des Volontaires entre eux et leur attitude même en dehors des réunions, dans leur existence quotidienne, doivent être toujours marquées de cet esprit. Il faut enfin que tous les Volontaires soient heureux, sans distinction d'origine, d'instruction ou de fortune, d'accepter l'intime et profonde solidarité qui les unit tous dans une amitié véritable.

9. — Quel est donc le caractère de cette amitié et en quoi se distingue-t-elle d'une simple camaraderie ?

La camaraderie ordinaire établit des liens superficiels entre ceux que rapprochent les exigences d'une vie matérielle commune (collège, régiment, atelier. etc...) Les Volontaires sont unis entre eux non seulement par la cama-

raderie qui provient de leur vie commune, au cours des exercices et de la propagande qu'ils font ensemble, mais bien surtout par une communauté profonde de sentiments et de volonté. Ils consacrent leurs énergies à la réalisation d'un même idéal ; ils font partie d'une même famille militante ; ils ont une âme commune. D'où le caractère supérieur de l'amitié qui les unit.

10. — Pourquoi les Volontaires se tutoient-ils tous, sans distinction d'âge et de milieu social ?

C'est justement pour bien marquer l'importance qu'ils attachent à l'œuvre qu'ils accomplissent ensemble. Si l'on se tutoie parce que l'on travaille dans le même atelier, parce que l'on est soldat dans le même régiment ou élève dans le même collège, à combien plus forte raison ne doit-on pas se tutoyer si l'on s'est volontairement embrigadé dans un groupe où l'on se trouve unis

par le meilleur et le plus solide de soi-même.

11. — Cette sorte d'égalité fraternelle qui existe entre tous les Volontaires s'oppose-t-elle à la discipline ?

Tout au contraire ; la discipline chez les Volontaires doit être d'autant plus stricte et d'autant plus scrupuleusement observée qu'elle est librement consentie.

12. — Quelle différence y a-t-il donc entre la discipline des Volontaires et la discipline militaire ?

A tout moment un Volontaire peut se retirer s'il ne se sent plus en conformité de vues et de sentiments avec les Volontaires. Il n'en va pas de même dans l'armée. Dès lors la discipline chez les Volontaires n'est jamais imposée de force ; elle est le résultat d'une sorte de contrat moral toujours révocable, mais dont il n'est pas loyal de rejeter les con-

séquences tant qu'on n'a pas accepté de le dénoncer. La discipline chez les Volontaires revêt donc ainsi un caractère moral tout particulier et les ordres donnés, même s'ils paraissent pénibles, doivent toujours être exécutés loyalement et en conscience.

3. — QUALITES DU VOLONTAIRE

13. — Quelles sont les principales qualités qui doivent caractériser le Volontaire de la Paix ?

Le Volontaire de la Paix constitue un type particulier de jeune militant. Il doit allier à l'entrain, à la souplesse physique, la bonne humeur qui ne se laisse pas déconcerter et la ténacité que rien ne décourage et n'abat.

Son caractère se fortifie par la pratique de certaines vertus qu'il doit considérer comme étant plus particulièrement les vertus du Volontaire.

14. — Quelles sont ces vertus ?

Ce sont celles-là même que le Volontaire énumère, lors de sa réception, dans la formule d'engagement.

1° LA FORCE. — La force physique n'est rien sans la force morale. Celle-ci

consiste à être maître de soi-même, à dominer le respect humain, à ne pas se laisser entraîner hors de la voie qu'on a choisie, et à être capable de gagner les autres à son propre idéal. Il y a dans le monde deux sortes d'hommes : les meneurs et les menés. Un Volontaire doit apprendre à être un meneur.

2° La loyauté. — Loyauté scrupuleuse vis-à-vis des autres ; loyauté envers soi-même.

Tout particulièrement, dans ses rapports avec ses chefs, le Volontaire doit avoir la même sincérité, la même absence de duplicité, de réticence et de calcul, que dans ses rapports avec les plus intimes de ses camarades. Une grande et confiante amitié doit les unir tous.

3° La pureté. — Il s'agit non seulement de cette pureté extérieure qui évite les lourdes fautes matérielles, mais de la pureté du cœur et de l'esprit. Les pensées, les désirs, comme

les conversations des Volontaires, doivent être orientés vers un but noble et généreux. Il doit se mouvoir dans une atmosphère de dignité et de sérénité morale.

4° Le courage. — Il ne suffit pas de ce courage physique qui ne fuit pas le danger et ne craint pas les coups, mais bien aussi de ce courage de l'âme, qui résiste aux tentations, et ne cède pas devant les difficultés. Un Volontaire doit « tenir debout ».

5° La discipline. — Nous avons déjà dit qu'étant librement consentie, elle n'en devait être que plus stricte, même dans les moindres détails.

15. — Si telles doivent être les vertus du Volontaire, qui donc pourra jamais prétendre les posséder toutes pleinement ?

Sans doute, ce type idéal du Volontaire peut apparaître comme bien difficile à réaliser dans sa perfection. Mais

ce qui importe, c'est que les Volontaires ne le perdent jamais de vue, le reconnaissent toujours comme le but moral de leurs efforts, et essaient de s'en rapprocher chaque jour davantage, se relevant vite après chaque défaillance, soutenus et aidés par leurs chefs et les autres Volontaires.

4. — *L'ŒUVRE DE PAIX TOTALE*

16. — Les Volontaires constituent donc un groupement de jeunes hommes organisés, disciplinés et forts, unis par les liens d'une virile et solide amitié qui veut se mettre pratiquement au service de la paix. Mais tout le monde aujourd'hui parle de paix et prétend vouloir la paix. Seulement tout le monde n'entend pas la même chose par ce mot. Que veulent donc dire les Volontaires lorsqu'ils parlent de paix et comment prétendent-ils travailler effectivement pour elle ?

Les Volontaires travaillent pour la *paix totale*. Nous avons déjà dit qu'ils se proposent de la faire régner dans le monde, dans leur pays, et en eux-mêmes.

La paix dans le monde

17. — Comment estimez-vous qu'on doit travailler à faire la paix dans le monde ?

Par l'organisation internationale des peuples sur le terrain du droit et de la justice, et par leur collaboration fraternelle. Il ne suffit pas pour supprimer la guerre de proclamer que celle-ci est une folie et un crime, il faut encore trouver pour résoudre les conflits, hélas ! toujours possibles, un procédé plus raisonnable, plus humain et plus moral. Il est donc nécessaire que toutes les nations prennent conscience de la solidarité matérielle et spirituelle qui les unit, de leur nécessaire interdépendance que les progrès modernes (moyens de communication, télégraphe, téléphone, échanges forcés des matières premières) rendent de plus en plus étroites. Il faut surtout qu'elles acceptent de reconnaître une autorité

supérieure à chacune d'elles et capable de faire respecter les droits de chacun.

18. — Vous êtes donc partisan de la Société des Nations ? dont le but est celui-là même que vous indiquez ?

Assurément. Mais pour nous la Société des Nations n'est qu'un commencement, une porte ouverte vers l'avenir. C'est une association entre les gouvernements, non pas encore une collaboration entre les peuples. Elle est nécessaire : elle n'est pas suffisante.

19. — Que voulez-vous dire par là ?

Les gouvernements ne feront rien de solide s'ils ne s'appuient sur une opinion publique éclairée et résolue, capable de les guider, de les entraîner, au besoin même de les contraindre. Seule cette opinion publique pourra favoriser le développement d'une autorité internationale vraiment supérieure à celle

des diverses nations, assurant des garanties nouvelles de droit et de justice suffisantes pour que le désarmement général n'apparaisse plus à personne comme une solution périlleuse.

20. — A côté de l'action des gouvernements dans le cadre actuel de la Société des Nations, vous envisagez donc un travail nécessaire sur l'opinion publique ?

C'est bien cela en effet. Et voilà pourquoi nous disons que, si la paix est une question technique, elle est plus encore, sans doute, une grande œuvre morale. Il s'agit d'une part de réunir les hommes par delà les frontières sur tous les terrains où ils ont des intérêts matériels et moraux communs (syndicalisme, science, art, philanthropie, religion, etc.). Il s'agit surtout d'utiliser en faveur de la préparation psychologique de la paix toutes les grandes forces spirituelles, morales et religieuses de l'humanité.

21. — Quel peut être dans ce grand effort le rôle des Volontaires de la Paix ?

1° En se mettant au service de la propagande faite en faveur de la Société des Nations, des Congrès internationaux, des réunions organisées pour la paix, ils apportent un concours des plus utiles ;

2° Ils créent dans leur propre pays, par leur rayonnement même et par l'exemple qu'ils donnent des foyers de vie et d'activité pacifique ;

3° Ils sont en rapports constants et personnels avec les groupes de jeunesses pacifistes des autres pays et par cela même des jeunes hommes qui eussent risqué d'être dressés les uns contre les autres, en se comprenant mieux et en collaborant ensemble, s'aiment davantage et développent ainsi dans le monde une atmosphère de fraternité agissante et créatrice.

22. — Ne craignez-vous pas que les Volontaires de la Paix ne soient bien jeunes pour mener à bonne fin une telle entreprise ?

C'est justement parce qu'ils sont jeunes qu'ils sont les ouvriers privilégiés de ce grand travail :

1° Le présent appartient aux hommes mûrs mais, qu'on le veuille ou non, c'est la jeunesse qui tient l'avenir ;

2° Il est très difficile de transformer l'état d'esprit des hommes faits, trop souvent esclaves de routines, de préjugés, de partis pris et d'intérêts ; les jeunes sont plus capables de s'attacher à la vérité et de découvrir les besoins des temps nouveaux.

La paix dans le pays

23. — Comment comprenez-vous la paix à l'intérieur ?

Nous voulons la paix totale ; non pas seulement la paix dans le monde entre

les peuples, mais encore la paix entre les citoyens, à l'intérieur même de chaque nation. Nous estimons que la meilleure méthode pour réaliser cette paix intérieure, c'est la méthode démocratique.

24. — Qu'entendez-vous par Démocratie ?

Nous définissons ainsi la Démocratie :

C'est l'organisation politique et sociale qui permet à chacun dans la mesure de ses forces, de ses capacités et de sa bonne volonté, de prendre une part effective à la direction des affaires communes.

25. — Comment la Démocratie peut-elle assurer la paix ?

Lorsque des conflits se produisent, la méthode d'autorité extérieure et brutale risque de faire dégénérer ceux-ci en révoltes souvent sanglantes, nul

moyen légal n'existant pour faire aboutir les revendications aussi bien dans la cité, qu'à l'usine ou à l'atelier. La méthode démocratique, au contraire, permet aux idées de se faire jour et aux transformations de s'opérer pacifiquement.

26. — S'il en est ainsi, n'est-il pas vrai de dire que la paix intérieure de même que la paix internationale est avant tout une question morale ?

Assurément. Aussi la paix intérieure réclame-t-elle un développement de la valeur de l'individu et tout un indispensable effort d'éducation. Elle exige une préparation psychologique et un travail sur l'opinion publique.

27. — Ne pourrait-on pas dire en donnant au mot de « Démocratie » le sens que vous avez précisé que c'est la même méthode démocratique qui peut assurer la paix dans le monde et dans la cité ?

En effet, et sur le plan international notre définition de la Démocratie devient la suivante : c'est l'organisation internationale qui permet à chaque peuple dans la mesure de ses forces, de ses capacités et de sa bonne volonté, de prendre une part effective à la direction des affaires internationales en vue du bien commun.

28. — Quel rôle les « Volontaires » peuvent-ils jouer dans ce travail pour la paix intérieure ?

Exactement le même rôle que celui que nous avons défini déjà lorsqu'il s'agissait de la paix extérieure. Les « Volontaires » se mettent au service de la propagande. Ils fournissent des exemples vivants et constituent des centres de rayonnement. Ils maintiennent par delà les limites mêmes des divers milieux sociaux d'utiles et bienfaisants contacts entre des jeunes hommes également dévoués à la paix.

La paix en soi-même

29. — Ce travail pour la paix totale dont vous avez nettement indiqué la méthode et précisé les conditions apparaît comme quelque chose de nécessaire sans doute, mais de difficile et de méritoire qui réclame du courage, de l'endurance, de la ténacité, de la vertu. Tout le monde ne serait donc pas capable de s'y livrer utilement ?

Rien n'est plus vrai. La paix est un bien d'une telle valeur qu'il faut être capable de la conquérir et, en quelque manière, de la mériter. Il ne suffit pas de dire qu'on l'estime, qu'on la réclame et qu'on l'aime : il faut encore la gagner. Si nous n'avons pas la paix en nous-mêmes, nous ne serons jamais capables de la donner aux autres.

30. — Qu'entendez-vous par avoir la paix, faire la paix en soi-même ?

La véritable paix de l'âme c'est la paix que donne une conscience droite.

On n'a pas la paix en soi quand on n'a pas le courage de mettre ses actes en conformité avec ce que l'on croit être la vérité et la justice.

Pour faire la paix en soi-même, il faut aussi, et dans un autre sens, s'efforcer courageusement de rejeter de soi tous les atavismes de violence et de haine et avoir une intelligente compréhension de tous les hommes, une bienveillante sympathie pour chacun d'eux.

31. — Les Volontaires se préoccupent-ils de développer en eux cette vertu personnelle ?

Ils ne seraient pas dignes d'être Volontaires de la paix s'ils ne comprenaient tout ce qu'exige d'eux l'engagement qu'ils prennent au jour de leur réception : « Je veux être fort, loyal, pur, courageux et discipliné, pour bien travailler à l'œuvre de la paix. »

II

Statuts

1° DECLARATION

L'association des « Volontaires de la Paix » est constituée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, son siège social est fixé à Paris, 34, boulevard Raspail. La déclaration a été effectuée à la date du 28 août 1928. L'annonce de la constitution de la société a été insérée dans le numéro du *Journal officiel* du dimanche 16 septembre 1928 (1).

---

(1) Avant même la constitution légale de l'association, des équipes de Volontaires de la Paix avaient commencé leur entraînement. C'est ainsi que les premiers Volontaires de la Paix furent reçus à Bierville le 14 juillet 1928 et les premiers chefs d'équipes promus, également à Bierville, le 9 septembre 1928.

2° STATUTS

ARTICLE PREMIER. — *Il est formé par les présents statuts une association placée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 ayant pour titre « Les Volontaires de la Paix » ; sa durée est illimitée.*

Son siège est à Paris 34, boulevard Raspail, Paris (7e).

L'association a pour but :

l'entraînement des jeunes gens au point de vue physique et intellectuel en faveur de la propagande de la paix au moyen d'exercices physiques et intellectuels, de campements, d'organisation de réunions, etc...

ART. 2. — *L'association reçoit les jeunes gens remplissant les conditions physiques et intellectuelles prévues par le règlement intérieur, arrêté par le comité directeur. La cotisation mensuelle est de 1 franc.*

ART. 3. — *La qualité de « Volontaire de la Paix » se perd : 1° par démission ; 2° par la radiation prononcée par le comité directeur.*

ART. 4. — *Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés par elle, sans qu'aucun des membres, même ceux*

qui participent à son administration, puisse être rendu responsable.

ART. 5. — *L'association est administrée par un comité directeur qui choisit parmi ses membres : un président, un secrétaire, un trésorier.*

Le comité directeur est constitué par les fondateurs de l'association et se recrute par cooptation, sans limite de nombre.

ART. 6. — *En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association qui doit être prononcée par le comité directeur convoqué à cet effet, l'attribution de l'actif net de l'association sera fixée par le comité directeur.*

ART. 7. — *Le comité directeur remplira les formalités de déclaration et de publication de toute nature prescrites pour les associations déclarées par la loi du 1er juillet 1901 et par le décret du 16 août suivant ; à cet effet, tous pouvoirs sont donnés au président du comité directeur.*

Fait à Paris, le 22 août 1928.

III

Règlement intérieur

1. — ORGANISATION

L'équipe

L'équipe est l'unité fondamentale des Volontaires de la Paix. Elle est normalement constituée par 7 Volontaires, commandés par un *chef d'équipe*. Lorsqu'une équipe atteint l'effectif de 11 Volontaires plus le chef d'équipe, elle est divisée en 2 équipes comprenant chacune 5 Volontaires plus le chef d'équipe.

Le chef d'équipe est chargé de pourvoir à tout ce qui concerne la vie de son équipe. C'est lui qui perçoit la *souscription mensuelle* statutaire *de 1 franc* et qui la fait parvenir au chef de groupe. Dans les campements c'est lui qui assure le couchage

sous la tente et la nourriture de l'équipe. Il a d'une façon permanente la responsabilité matérielle et morale de son équipe.

Le groupe

L'ensemble d'un certain nombre d'équipes constitue une nouvelle unité appelée *groupe* qui est placé sous le commandement d'un *chef de groupe*.

Le chef de groupe ne peut jamais avoir plus de 7 équipes dans son groupe. Lorsque le nombre des équipes d'une région dépasse 7 un nouveau groupe est constitué.

Le chef de groupe se tient en contact constant avec les chefs d'équipes de son groupe. C'est lui qui leur transmet les ordres émanant du commandement supérieur, et qui rassemble les cotisations statutaires.

Aucune limite d'âge n'est imposée au chef de groupe.

La région

Les groupes sont réunis par *régions* placées sous le commandement d'un *chef de région* qui est lui-même en relations constantes avec le chef des Volontaires de la Paix.

Nomination des chefs

Le *chef des Volontaires* de la Paix est désigné par le comité directeur et peut être choisi dans son sein ou en dehors de ses membres. Le président du comité directeur peut être chef des Volontaires. Dans tous les cas, le chef des Volontaires agit en union avec le comité et sous la responsabilité de celui-ci.

Les chefs d'équipes, de groupes et de régions sont nommés par le président du Comité directeur, après avis du chef des Volontaires ainsi que du chef de région, pour les chefs de groupes et d'équipes, et du chef de groupe pour les chefs d'équipes.

2. — *RECEPTION DES VOLONTAIRES ET PROMOTION DES CHEFS*

Réception et radiation d'un Volontaire

Nul ne peut être Volontaire :

1° Qu'après trois mois de postulat pendant lesquels il aura été appelé à participer à tous les exercices des Volontaires ;

2° Qu'après avoir passé l'examen d'aptitude physique, intellectuelle et morale ;

3° Qu'après avoir été nommé par le président du comité directeur ;

4° Qu'après avoir prononcé la formule d'engagement à la cérémonie de réception.

L'examen comporte :

1° Une visite médicale ;

2° Une épreuve physique adaptée aux exigences du genre de travail des Volontaires ;

3° Une interrogation sur les idées, le but et l'esprit des Volontaires ;

4° Une appréciation du dévouement, de

l'assiduité et des aptitudes morales du candidat.

Une note de 0 à 20 est donnée pour chacune de ces épreuves et le classement est fait d'après le total de ces quatre notes.

Chaque année, tous les Volontaires doivent être soumis à un nouvel examen qui permet de constater les progrès accomplis et de déterminer un classement général.

Les chefs de groupes et les chefs de régions sont dispensés de l'examen.

La radiation d'un Volontaire de la Paix ne peut être prononcée statutairement que par le comité directeur.

Formule d'engagement

Les Volontaires sont reçus par le président du comité directeur ou par un délégué désigné spécialement à cet effet par celui-ci.

Les postulants qui vont être reçus se réunissent revêtus de leur uniforme, encadrés des Volontaires des autres équipes qui assistent à la cérémonie.

Le postulant qui a été reçu premier à l'examen s'avance et prononce la formule collective suivante :

Nous voulons travailler pour la paix avec toute la force de nos bras et de nos cœurs.

Nous voyons des frères en tous les hommes, quelles que soient leur nation et leur race.

Nous serons les ouvriers de la paix totale, de la paix entre les citoyens de notre pays, entre les peuples dans le monde.

Nous travaillerons à développer partout la fraternité agissante et créatrice.

Nous croyons que l'amour est plus fort que la haine. Nous sommes jeunes et nous sommes responsables de l'avenir du genre humain.

Nous voulons être forts et purs. Nous nous imposerons librement une rigoureuse discipline et nous mettrons nos énergies au service de la grande cause de la Paix en intime union avec tous les jeunes du monde qui se sont donnés comme nous au même idéal et se sont dressés tous ensemble contre la violence brutale et la haine.

Puis chaque nouveau Volontaire par ordre de classement, y compris le premier Volontaire reçu, s'avance à son tour et prononce l'engagement suivant :

En toute sincérité et liberté, j'affirme que je vois des frères en tous les hommes et qu'en union avec tous les jeunes du monde qui poursuivent le même idéal, je veux être fort, loyal, pur, courageux et discipliné pour bien travailler à l'œuvre de la paix.

Aucun intérêt matériel ne me pousse. C'est avec une entière franchise et bonne volonté que je demande à m'enrôler dans les Volontaires de la Paix.

Le président ou son délégué le reçoit par cette formule et lui donne l'accolade :

X..., sois toujours fort, loyal, pur, courageux et discipliné pour bien travailler à faire la paix en toi-même, dans ton pays et dans le monde.

Je te fais Volontaire de la Paix.

Promotion d'un chef d'équipe

Toutes les équipes du groupe sont rassemblées, ainsi que, dans la mesure du possible, les autres groupes de la région.

Le chef d'équipe nommé s'avance devant le président du comité directeur ou son délégué qui s'adresse à lui en ces termes :

X..., sais-tu quelles sont les responsabilités d'un chef d'équipe des Volontaires, quel rôle est le sien, ce que ses chefs et les Volontaires de son équipe sont en droit d'attendre de lui, et quels engagements le lient au travail de la paix et de la fraternité dans le monde ?

Le nouveau chef d'équipe répond :

Je m'engage sur mon honneur de Volontaire à commander ceux de mon équipe avec fermeté et affection, à les stimuler dans leur dévouement, à les soutenir dans leurs faiblesses, à tendre constamment, autant qu'il sera en mon pouvoir, leur esprit vers ce qui est noble, pur et généreux, à faire respecter la discipline, à en donner l'exemple, à ne négliger aucun détail, convaincu que des plus petites choses peut dépendre le succès des plus grandes, à rendre fidèlement compte à mes chefs de tout ce qui concerne l'activité et la vie morale de mon équipe.

Je sais que le commandement que je reçois aujourd'hui m'oblige à me dévouer plus et à servir davantage ; je l'accepte librement et veux que mon équipe travaille avec ardeur et ténacité à la cause de la

paix et de la fraternité entre tous les peuples et tous les hommes.

Alors le président ou son délégué prononce les paroles suivantes :

X..., je te fais chef de l'équipe de...

Il lui donne l'accolade.

Promotion d'un chef de groupe

Le nouveau chef de groupe est entouré de toutes les équipes de son groupe et, dans la mesure du possible, des autres groupes de la région.

Le président du comité directeur des Volontaires ou son délégué, appelle le nouveau chef de groupe. Il lui pose les questions suivantes auxquelles celui-ci répond.

X.... as-tu bien réfléchi au rôle et aux obligations d'un chef de groupe ? Comprends-tu bien que tu es responsable en conscience des équipes qui vont t'être confiées ?

— Je veux mettre les meilleures forces de mon esprit et de mon cœur au service de mon groupe, organiser, discipliner et soutenir constamment son effort.

— Sais-tu que les chef d'équipes de ton groupe ont le droit de compter toujours sur tes conseils et ton exemple, que leur jeunesse doit s'appuyer sur ton expérience, que tu dois leur montrer sans cesse le chemin et te porter à leur secours en cas de difficulté, que l'amitié qui t'unit à eux doit être forte, confiante, virile et cordiale ?

— Je le sais, et j'ai résolu de consacrer mon temps et ma peine à les former, à les diriger, à les entraîner.

— Rendras-tu toujours un compte exact des travaux et de la vie de ton groupe à ton chef de région et au chef des Volontaires, transmettant fidèlement les ordres et les impulsions qui te seront donnés ?

— Je le ferai loyalement.

— Veux-tu vraiment, et de toutes tes forces, que ton groupe, en union avec tous les Volontaires, et en collaboration avec toutes les Jeunesses pacifiques du monde, travaille utilement à l'œuvre de la paix ?

— Je le veux.

— X..., je te fais chef du groupe de...

Il lui donne l'accolade.

Promotion d'un chef de région

Tous les groupes de la région ou au moins des équipes représentant chacun de ces groupes sont rassemblés et, s'il est possible, des groupes ou des équipes des régions voisines.

Le président du Comité directeur ou son délégué appelle le nouveau chef de région. Il lui pose les questions suivantes, auxquelles celui-ci répond.

X..., les groupes de Volontaires de la Paix qui vont t'être confiés attendent de toi une direction intelligente, ferme et cordiale. Tu dois être l'animateur et le soutien de leurs chefs, guider, coordonner, discipliner et entraîner leurs efforts. Es-tu résolu à veiller jalousement sur l'honneur des groupes de ta région, à défendre l'intégrité de leur idéal, à ne ménager à leur service ni ton temps ni ta peine ?

— *Je veux veiller jalousement sur la force, sur la vertu et sur la discipline de mes groupes, essayer sans cesse d'accroître leur nombre et leur vigueur. Je veux mériter la confiance et l'amitié de leurs*

chefs et celles de tous les Volontaires de ma région.

— Comprends-tu toute l'importance et l'étendue de ta mission et que ta collaboration avec le chef des Volontaires doit être intime, constante, généreuse et dévouée ?

— Je le comprends et j'ai le sentiment d'une responsabilité dont, de toutes mes forces, je tâcherai de ne pas me montrer indigne.

— Sais-tu bien quelle est l'œuvre magnifique que les Volontaires doivent accomplir pour la Paix dans le monde ? Veux-tu vraiment et jusqu'au sacrifice, s'il le faut, te consacrer à organiser et à maintenir cet effort ?

— Je le sais et je le veux.

— X..., je te fais chef de la région de...

Il lui donne l'accolade.

3. — UNIFORME ET SALUT
Uniforme des Volontaires

L'uniforme des Volontaires (1) se compose :

Image reproduisant en grandeur naturelle l'insigne des Volontaires (Soleil d'or — Pax et bordure écarlate — V rouge grenat)

---

(1) Le prix total de l'uniforme, pull-over et pèlerine non compris, est de 120 francs. On peut se procurer l'uniforme au Siège social des Volontaires de la Paix, 34, boulevard Raspail, à Paris

— D'un *béret* basque bleu foncé portant, sur le devant, l'*insigne*.

— d'une *chemise* de flanelle de coton de nuance écrue à « Col Danton » ; deux poches à revers ; au-dessus du revers de la poche gauche, un *galon de soie* formant liseré variant de couleur selon le groupe. L'insigne est placé sur le revers de la poche, au-dessous du liseré. Les chefs d'équipe portent, au-dessus du liseré, une branche d'olivier en bronze ; les chefs de groupe en portent une en métal argenté et les chefs de région en métal doré. Cette branche d'olivier, dont nous donnons ici une représentation agrandie, a en réalité 37 m/m de long.

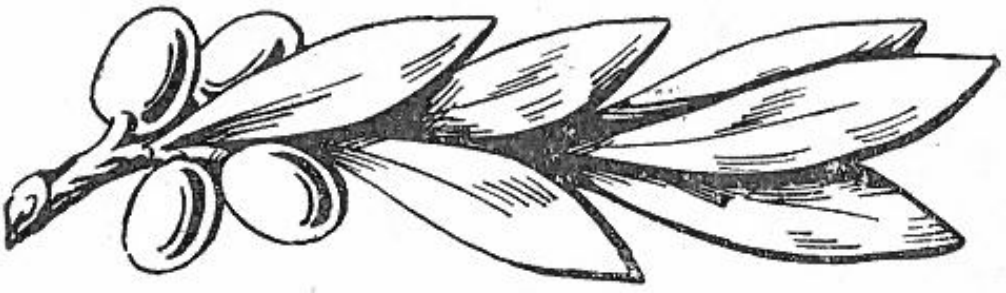

— D'un *foulard* bleu outremer attaché par une *boucle* en lacets de cuir tressés.

La chemise doit toujours être recouverte du foulard quand le col Danton est fermé.

— D'une *ceinture* de cuir avec boucle en cuivre repoussé portant l'inscription PAX ;

Plaque du ceinturon grandeur naturelle

— D'une *culotte* bleu foncé ;

— De *bas de sport* bleu foncé à revers rouge vif ;

— Pour l'hiver, l'uniforme peut comporter en plus un *pull-over* portant l'insigne, ainsi qu'une *pèlerine*.

Port de l'uniforme

Le port de l'uniforme est, en principe, réservé aux manifestations de l'activité des Volontaires. En tout autre cas, le Volontaire, pour porter l'uniforme, doit être autorisé par son chef de groupe.

Remise des insignes

(en cas de radiation ou de démission)

Lorsqu'un Volontaire vient à démissionner ou à être radié des Volontaires de la Paix, il doit aussitôt remettre ses insignes.

Salut du Volontaire

Porter vivement la main droite sur le côté gauche de la poitrine à la hauteur du cœur, le bras étant horizontal, la main ouverte, la paume en-dessous.

Ce geste de salut signifie que c'est dans le cœur que les Volontaires puisent la force de leur dévouement : la main est ouverte, prête au travail et à l'action.

IV

Le journal « Le Volontaire »

Directeur : MARC SANGNIER. — Rédaction et Administration : 34, boulevard Raspail, Paris (7e). — Paraît les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois. — Le numéro : 0 fr. 10. Abonnement d'un an : France, 5 fr. ; étranger (accords de Stockholm), 12 fr.

Le journal « Le Volontaire » est l'organe du Foyer de la Paix, des Volontaires de la Paix, de la Ligue française des Auberges de la jeunesse et des « Amis de Bierville ». Il sert de lien entre tous les *Volontaires*, rend compte de leur activité, renseigne sur ce que font dans tous les pays les groupes de jeunesses pacifistes en relation avec les *Volontaires* et, d'une façon générale, sur tout le mouvement de la Paix par la jeunesse.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

I. — THEORIE

1° **But et esprit des Volontaires** 2

2° **Conditions physiques, intellectuelles et morales** 6

3° **Qualités du Volontaire** 12

4° **L'œuvre de paix totale** 16
La paix dans le monde. — La paix dans le pays. — La paix en soi-même.

II. — STATUTS

1° **Déclaration** 27

2° **Statuts** 28

III. — REGLEMENT INTERIEUR

1° **Organisation** 30
L'équipe. — Le groupe. — La région. — Nomination des chefs.

PAGES

2° Réception des Volontaires et promotion des chefs 38

Réception d'un Volontaire. — Formule d'engagement. — Promotion d'un chef d'équipe. — Promotion d'un chef de groupe. — Promotion d'un chef de région.

3° Uniforme et salut 42

Uniforme des Volontaires. — Port de l'uniforme. — Remise des insignes. — Salut du Volontaire.

IV. — LE JOURNAL « *LE VOLONTAIRE* » 46